

Miel et produits dérivés Livraison le 23/11/2021

Le collectif AMAPapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de permettre aux habitant(e)s du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique ;
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs/ productrices et consomm'acteurs/consomm'atrices ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux ;
- de permettre à ses adhérent(e)s de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

1- Objet

Le présent contrat propose du miel et des produits dérivés. Ce contrat est passé entre le producteur et l'adhérent(e)*. Le producteur s'engage à produire des produits certifiés en agriculture biologique. Il devra fournir sa licence et son certificat bio à tout(e) adhérent(e) en faisant la demande.

2- Termes du contrat

L'adhérent(e) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent(e) à la MJC du Grand Cordel (5 €/an) et au collectif AMAPapille de la MJC (5€/an). Les produits seront livrés sur commande à la MJC du Grand Cordel. Le règlement s'effectuera uniquement par chèque bancaire à l'ordre de Didier Massy (producteur).

**Vous vous engagez à venir chercher vos produits à la MJC du Grand Cordel,
18 rue des Plantes à RENNES, entre 18h30 à 19h30 le 23/11/2021**.**

Produits	Poids	Prix à l'unité	Nombre	Total
Miel d'été	500 g	8,2€ (dt 0,2€ de consigne***)		
Miel de printemps	500 g	7,9€ (dt 0,2€ de consigne***)		
Nougat (barre)	env. 130 g	6,5€		
Pâte à tartiner noisette	250 g	7,5€		
Pain d'épices figues	350 g	7€		
Pain d'épices orange	350 g	7€		
Pain d'épices nature	350 g	7€		
Pain d'épices gingembre	350 g	7€		
Bonbons au miel	100g	3,8€		
Propolis goutte	20ml	10€		
Propolis spray	20ml	10€		
Savon à la propolis	100g	5,4€		
Total				

* La signature de ce contrat engage l'adhérent à respecter le règlement intérieur du collectif AMAPapille de la MJC (Contact: amapapille@grand-cordel.com)

**En cas d'empêchement ou d'absence de l'adhérent(e) : une autre personne peut être mandatée pour prendre la livraison à sa place. Il appartient à l'adhérent(e) d'en informer l'AMAP au plus tard le vendredi précédent la distribution par voie électronique. Dans le cas où la livraison n'est pas récupérée, il est donné à un lieu social, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert de quantité, ni de remboursement.

***Les frais de consigne (0,2€ par pot de miel) seront remboursés aux amapiens en liquide lors du retour des pots vides au producteur.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

Le producteur

M. Didier Massy

Les ruchers du Semnon

La Pictais

35320 Lalleu

Fait à Rennes, le/..... /2021

Signature

L'adhérent(e)

Nom :

Prénom :

Tél. :

e.mail :

Fait à Rennes, le/..... /2021

Signature